

## Ministère des Pêches et Océans

**Le Ministère des Pêches et Océans** a pour objectif premier *de travailler avec la population canadienne pour assurer le développement durable et l'utilisation sécuritaire des eaux canadiennes.*

Le Ministère continue de travailler vers:

- les responsabilités élargies liées à la gestion des océans;
- les démarches transparentes et participatives qui suscitent l'engagement des parties intéressées et des provinces;
- miser sur la viabilité environnementale et économique à long terme;
- adopter des approches novatrices axées sur le risque favorisant le développement durable.

Les grands principes suivants détermineront la conduite des activités du MPO à l'avenir:

- adoption de méthodes intégrées de gestion des ressources;
- application de la gestion du risque et du principe de précaution ;
- accent accru sur le bien collectif;
- augmentation de l'utilisation des partenariats.

### **Résultats thématiques :**

#### ***Écosystèmes aquatiques sains et productifs***

- Par le biais des programmes de gestion de l'habitat et de gestion des océans ainsi que les activités scientifiques dans l'optique de la concrétisation de la vision *d'écosystèmes sains et productifs pour le bénéfice et le bien-être des générations actuelles et futures.*

#### ***Pêches et aquaculture durables***

- Par le biais des programmes de gestion des pêches et de l'aquaculture ainsi que les activités scientifiques connexes, dans l'optique de la réalisation d'un programme intégré de pêches et d'aquaculture crédible, rentable et efficace, qui contribuera à assurer la pérennité des richesses des Canadiens.

#### ***Voies navigables sûres et accessibles***

- Par le biais des programmes maritimes de la Garde côtière canadienne (GCC) et les programmes d'information nautique du Secteur des sciences comme le Service hydrographique du Canada et l'Océanographie, de faire un meilleur usage de la technologie, d'innover sur le plan des services à la clientèle et de travailler en partenariat avec les parties intéressées pour assurer une utilisation sécuritaire des eaux canadiennes. Ceci inclut également la vision d'un programme des ports pour petits bateaux viables ainsi que les exigences concernant l'avenir de la flottille.